
RÉACTION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE

À

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Document déposé à l'Office de consultation publique de Montréal
11 février 2005

INTRODUCTION

Le Conseil québécois de la musique (CQM) salue la volonté de la Ville de Montréal de se doter d'une politique de développement culturel et souhaite réagir au document *Montréal, métropole culturelle – Proposition de politique de développement culturel pour la ville de Montréal*. Le CQM salue cette initiative qui lui semble essentielle pour démontrer l'engagement à long terme de la ville et de ses élus.

Nous tenons aussi à témoigner de notre appréciation quant à la démarche de consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal. Les soirées d'information et les ateliers auxquels nous avons pris part auront certainement nourri les propos contenus dans le présent document.

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE

L'Association des organismes musicaux du Québec (AOMQ), fondé en 1987, est devenue le Conseil québécois de la musique (CQM) en 1993. Cet organisme à but non lucratif regroupe plus de 200 membres, organismes et individus professionnels de la musique dite de concert. La musique de concert se caractérise par sa diversité. En effet, les répertoires vont du Moyen Âge aux musique contemporaine et actuelle en passant par les musiques du monde et le jazz.

Le CQM a pour mission de rassembler les professionnels de la musique de concert, de promouvoir la discipline et de soutenir son rayonnement. Le Conseil favorise deux axes d'intervention : la représentation du secteur et les services à ses membres. Il travaille à la cohésion, à la reconnaissance, au développement et à la défense des intérêts du milieu musical québécois. Des comités et tables sectorielles travaillent à de nombreux dossiers qui concernent la diffusion de concerts, la création musicale, les arts à l'école, l'enregistrement sonore, la stabilisation de l'emploi dans le secteur et la présence médiatique de la musique à l'échelle nationale et internationale.

Les dossiers gérés par le CQM sont diversifiés et comprennent :

- Diapason, service de soutien à la gestion pour les organismes musicaux et de formation;
- la promotion de la Journée internationale de la musique (1^{er} octobre);
- la remise des prix Opus qui en était à sa huitième édition en janvier 2005;
- le répertoire des membres du CQM;
- le calendrier des concerts, diffusé mensuellement dans La Scena Musicale;
- l'organisation d'un stand collectif au Salon de la musique de Paris, Musicora;
- l'organisation de colloques et de rencontres professionnelles.

PORTRAIT DE LA MUSIQUE DE CONCERT À MONTRÉAL

Montréal est reconnu pour son effervescence en musique de concert. Les solistes, instrumentistes, chanteurs, chefs d'orchestre et compositeurs d'ici en sont les principaux artisans. De plus, les nombreuses organisations qui animent la scène musicale montréalaise vont du duo à l'orchestre symphonique comptant plus de 60 musiciens, en passant par les ensembles de musique de chambre de toutes tailles (trios, quatuors, quintettes, orchestres de chambre), orchestres de jazz, ensembles à géométrie variable. N'oublions pas, les diffuseurs, les producteurs de disques, les festivals de musique spécialisée et les organismes jeune public. Signe de cette effervescence, plusieurs de ces festivals sont nés au cours des dernières années. Il est important de souligner que la renommée de plusieurs de ces artistes et organismes traverse les océans et que les tournées occupent une part importante de leurs activités.

Aux plus de 800 concerts offerts chaque année sur le territoire de la Ville de Montréal, s'ajoutent la série Jouer dans l'île, soutenu par le Conseil des arts de Montréal, qui en offrent pour sa part une centaine. Ces représentations se tiennent dans les lieux les plus divers : salles de concert, salles de spectacles, églises, maisons de la culture, musées, parcs, cafés, écoles, etc.

Le Conseil des arts de Montréal soutient 60 organisations musicales dont les budgets varient entre 55 000 \$ et 20 \$ millions. De ces 60 organismes, 11 ont un budget de plus de 400 000 \$ par année, près d'une quarantaine ont un budget de moins de 250 000 \$. En 2003-2004, le CAM a accueilli 15 nouveaux organismes, soit 25 % du nombre soutenu. Le total des subventions accordées en musique par le CAM est d'un peu plus de 2 \$ millions.

AVANT LES RECOMMANDATIONS, UN COMMENTAIRE PLUS GÉNÉRAL

Nous désirons ici préciser notre inconfort devant la forme que prend la *Proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal*. Celle-ci présente des engagements qui portent tantôt sur des orientations, tantôt sur des objectifs et tantôt sur des projets précis. Ces projets devraient selon nous se retrouver plutôt dans un plan d'action, accompagnés d'un échéancier et d'un devis financier. De cette façon, nous croyons que la politique de développement culturel traverserait mieux l'épreuve du temps.

À cet effet, mentionnons que le Rapport du comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement et les arrondissements intitulé *Soutien à la création et développement de l'accessibilité à Montréal* (juillet 2003) s'approche d'un plan d'action. Nous espérons que ce travail ne soit pas relégué aux oubliettes. Nous sommes conscients qu'au moment de sa publication, le mouvement des fusions municipales n'avait pas eu lieu et que, par conséquent, certaines recommandations ne s'appliquent plus, notamment en matière de responsabilités des arrondissements. Néanmoins, le partage des responsabilités, l'harmonisation des programmes, les interventions et les mesures de soutien sont à tour de rôle analysés. Nul besoin de répéter cet exercice puisque ce rapport pourrait selon nous servir de base à l'évaluation d'un plan d'action.

LES RECOMMANDATIONS DU CQM

Recommandation

1

Le CQM recommande que la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal place l'artiste professionnel au centre de ses préoccupations puisqu'il en est le principal artisan.

Nous nous interrogeons sur la place réservée à l'artiste professionnel dans la politique de développement culturel. En effet, dès l'entrée en matière (p. 3 de la proposition de politique), l'artiste est absent du discours : on y parle de la culture et du citoyen sans faire référence au principal artisan de cette réalité, l'artiste. Nous souhaitons donc que la politique de développement culturelle reconnaisse le rôle central et essentiel de l'artiste professionnel dès les premiers énoncés.

Le CQM recommande que la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal énonce clairement les rôles attribués au Conseil des arts de Montréal et ceux qu'elle attribue à la Ville de Montréal.

Recommandation

2

Nous constatons une confusion quant aux rôles attribués au Conseil des arts de Montréal et à la Ville de Montréal. Il est essentiel d'établir clairement le partage des responsabilités : qui soutient les artistes, les organismes, les entreprises, le loisir culturel? Qui est responsable de la diffusion, de la promotion, de l'animation? Ceci éliminera les dédoublements de programmes, la multiplication des guichets et favorisera un travail en complémentarité. À cet effet, le tableau 3 du Rapport du comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement et les arrondissements intitulé *Soutien à la création et développement de l'accessibilité à Montréal* (juillet 2003) résume bien notre opinion à l'exception du rôle de la diffusion qui selon nous ne doit pas être détaché du cycle création-production-diffusion et donc doivent être placés sous la responsabilité du Conseil des arts de Montréal. Enfin, nous considérons que le développement de public et la promotion des artistes doivent être au cœur de l'action culturelle de la Ville.

LES RECOMMANDATIONS DU CQM

Recommandation

3

Le CQM recommande que la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal définisse clairement les termes « relève », « émergence », « pôles culturels », « institutions », « grands festivals » et « accessibilité ».

Émergence et relève

Nous souhaitons que soient précisés certains termes utilisés dans la proposition de politique de développement culturel. Ainsi, l'utilisation des mots « émergence » et « relève » nous semble se confondre. Les nombreuses discussions tenues lors des rencontres publiques autour de ces termes témoignent d'une compréhension différente selon les points de vue : la relève est-elle émergente? Est-ce l'artiste ou la pratique qui émerge? Nous suggérons, pour éviter cette confusion, que le terme « émergence » soit remplacé par celui proposé par le Conseil des arts de Montréal, c'est-à-dire « nouvelles pratiques artistiques ». Quant au terme « relève », nous aimerions qu'il fasse référence à des individus, la plupart du temps nouveaux sur la scène artistique professionnelle et parfois à des artistes professionnels d'expérience qui se consacrent dorénavant à de nouveaux champs d'action.

Pôles culturels, institutions et grands festivals

Les termes de « pôles culturels », « institutions » et « grands festivals » ont aussi intérêt à être mieux définis. Par exemple, qu'est-ce qu'un grand festival? Est-ce un festival de grande taille par le nombre d'événements et d'artistes présentés? Par le nombre de spectateurs qui y assistent? Par la hauteur du budget? Ou par le nombre d'employés nécessaires à sa réalisation? Un grand festival peut-il en être un par son contenu spécialisé? Par son impact artistique? Par son originalité? Par le public qu'il rejoint si restreint soit-il? Les festivals de musique dite de concert (ex. : Orgue et couleurs, Montréal Nouvelle Musique, etc.) sont des événements structurants au plan du développement et du positionnement international même si en termes de nombre de spectateurs ils en attirent moins que certains autres plus connus. Il est donc primordial de reconnaître l'apport de ces événements qui témoignent de réalités diversifiées et de les soutenir à la hauteur de leur impact.

Accessibilité : trois niveaux

La notion d'accessibilité mérite grandement de s'y arrêter et nous proposons de distinguer trois niveaux afin de cesser de les confondre et de les confronter. Là aussi, lors des soirées d'information et des ateliers, la confusion a régné. D'abord, l'accessibilité à l'œuvre et à l'artiste ce qui sous-entend accessibilités géographique et économique pour la population et développement de publics qui sont des compétences partagées par la Ville et le Conseil des arts de Montréal. Deuxièmement, l'accessibilité au soutien financier qui s'adresse aux professionnels qui est dispensé en grande partie par le Conseil des arts de Montréal. Troisièmement, l'accessibilité à la pratique amateur qu'on concerne le loisir culturel, une compétence de la Ville de Montréal.

LES RECOMMANDATIONS DU CQM

Le CQM recommande que la Ville soit exemplaire dans sa pratique en matière de respect des droits d'auteur, d'exposition, de reproduction, de diffusion et de mise en valeur des œuvres et des artistes.

**Recommandation
4**

Le CQM travaille à l'amélioration des conditions de vie et de pratique des artistes et des travailleurs culturels. De plus, cette préoccupation est inscrite dans les priorités du gouvernement du Québec actuel. Cette volonté doit donc aussi faire partie des objectifs de la Ville de Montréal en matière de culture.

**Recommandation
5**

Que la Ville de Montréal, le Conseil des arts de Montréal et les arrondissements examinent de concert la faisabilité d'instaurer un programme d'artistes en résidence dans les lieux de diffusion.

Un programme d'artistes en résidence serait une façon d'offrir aux artistes des conditions de pratique améliorées. En plus de bénéficier des structures et des équipements disponibles, ils seraient à même d'offrir des spectacles et des activités de sensibilisation à la population. Un tel programme serait un apport important pour le développement culturel de la Ville de Montréal.

**Recommandation
6**

Le CQM recommande que la Ville de Montréal accorde l'autonomie juridique au Conseil des arts de Montréal.

Le CQM appuie la recommandation # 19 de la proposition de la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal d'accorder l'autonomie juridique au Conseil des arts de Montréal afin qu'il puisse exercer le leadership qu'il lui revient auprès de la communauté artistique. À l'instar des conseils des arts du Canada et du Québec, le Conseil des arts de Montréal devrait bénéficier d'un statut juridique autonome, principe qui protège les arts de l'influence du pouvoir politique. Rappelons que les délégués du Sommet de Montréal en ont fait un cheval de bataille et que le Rapport du comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement et les arrondissements intitulé *Soutien à la création et développement de l'accessibilité à Montréal* recommandait que le Conseil des arts de Montréal ait une personnalité juridique distincte « pour lui assurer l'autonomie et toute la souplesse nécessaires dans l'exercice de sa mission ».¹

LES RECOMMANDATIONS DU CQM

Le CQM recommande que les crédits octroyés au Conseil des arts de Montréal soient augmentés de manière constante et substantielle afin qu'il puisse remplir sa mission adéquatement.

Recommandation

7

Nous applaudissons la volonté de la Ville de Montréal d'augmenter le budget du CAM mais nous croyons que la recommandation # 18 de la politique de développement culturel de la Ville de Montréal est trop timide. Il est urgent que la Ville de Montréal reconnaisse le sous-financement chronique des arts et de la culture par un geste concret et qu'elle agisse de façon à améliorer les conditions de vie et de pratique des artistes, à consolider les acquis et à permettre l'accueil de la relève et des nouvelles pratiques artistiques (émergence). La somme de 20 \$ millions évaluée par le groupe-conseil présidé par Raymond Bachand, dont le rapport était déposé en juin 2003, semble correspondre aux besoins identifiés par les différentes études de nos milieux.

Recommandation

8

Le CQM recommande que la Ville travaille à la création de programmes d'accès à des ateliers et des studios d'artistes ainsi que des ateliers-résidences pour les artistes de toutes les disciplines.

La recommandation #23 de la proposition de la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal nous semble tout à fait pertinente. En effet, nous demandons que lorsqu'il est question d'ateliers d'artistes et d'ateliers-résidences, le propos ne se limite pas aux arts visuels mais soit élargi à toutes les disciplines et inclut entre autres les studios pour les musiciens. En effet, pour ne citer que la musique en exemple, les compositeurs et les interprètes ont besoin de lieux leur permettant d'exercer leur art dans des conditions favorables.

Pour information: Sylvie Gamache, directrice générale

Le Conseil québécois de la musique
1908, rue Panet, bureau 302
Montréal (Québec) H2L 3A2

Téléphone: (514) 524-1310 1-866-999-1310
Télécopieur: (514) 524-2219
info@cqm.qc.ca
www.cqm.qc.ca